

ANNEXE 2

INVENTAIRE DETAILLE DU COLIS DE FIN D'ANNEE

Conformément à la circulaire du 20 février 2012 relative au maintien des liens extérieurs des personnes détenues par les visites ou l'envoi et la réception d'objets

<u>Nom / Prénom / Ecou de la personne détenue :</u>	
<u>Nom/prénom du dépositaire :</u>	Date :/...../ 202..... Signature :

1 seul colis en une fois, le poids ne doit pas dépasser 5 kg, au-delà il sera refusé.

CONTENU DU COLIS (lister tous les produits apportés et les quantités)

[illegible]